



HAL
open science

LES PARADOXES DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES SOCIÉTÉS DUALES

Michel Casteigts

► **To cite this version:**

Michel Casteigts. LES PARADOXES DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES SOCIÉTÉS DUALES. Deuxième Conférence internationale spécialisée de l'Institut international des sciences administratives, Nov 2002, New Dehli, Inde. halshs-01591269

HAL Id: halshs-01591269

<https://shs.hal.science/halshs-01591269>

Submitted on 21 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Institut international des sciences administratives

*Deuxième Conférence internationale spécialisée
New-Dehli, 5-9 novembre 2002*

LES PARADOXES DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES SOCIÉTÉS DUALES

Michel CASTEIGTS

Inspecteur général de l'administration

Professeur associé à l'Université de Pau et des pays de l'Adour (IAE)

courriel : michel.casteigts@univ-pau.fr

Mots clés : évaluation ; développement durable ; économie duale ; indicateurs de développement ; administration publique ; sociétés traditionnelles ; secteur informel.

Résumé :

Outil d'optimisation des politiques publiques, l'évaluation est devenue, dans les pays développés, un instrument de transparence sur la gestion des administrations et d'enrichissement du débat public. Dans les pays en développement, elle est utilisée par les institutions financières internationales pour légitimer la liquidation des secteurs d'économie traditionnelle.

Les pays en développement connaissent souvent une situation duale, juxtaposition d'une société traditionnelle et d'une société moderne. La théorie économique réduit le dualisme à la coexistence de deux modes de production et méconnaît ses aspects sociaux. Elle sous-estime ainsi les obstacles structurels à des stratégies de transition macroéconomiquement rationnelles et socialement absurdes. Le schéma de croissance des pays développés ne peut être transposé : les échanges intersectoriels étant quasi inexistant, le décollage du secteur moderne n'enclenche aucune croissance dans le secteur traditionnel, qu'au contraire il déstructure.

La modélisation des économies duales utilisée par les institutions financières internationales (notamment FMI et Banque Mondiale) dérive du modèle de W. A. Lewis, qui postule l'inefficacité économique du secteur traditionnel. Dès lors, les contraintes liées aux politiques d'ajustement structurel sont considérées comme un outil macroéconomique d'accélération de la dis-

parition du secteur traditionnel, au profit d'une organisation économique et sociétale standard. Au regard des critères de durabilité (croissance économique, cohésion sociale et protection de l'environnement), ce modèle standard présente des défauts majeurs : sur-valorisation des échanges marchands au détriment des ressources naturelles ; sous-estimation des externalités négatives du processus de modernisation économique.

Elaborées dans le même cadre conceptuel, les méthodes d'évaluation préconisées par les institutions financières internationales ne prennent en compte que des paramètres choisis pour leur cohérence avec le modèle de base, ce qui marginalise les indicateurs de durabilité. Deux types de distorsions ont des conséquences graves sur le comportement des administrations locales : une vision schizophrène, selon que la réalité est vue *d'en haut*, du point de vue des gestionnaires des programmes, ou *d'en bas*, du point de vue des acteurs engagés dans la réalisation des projets ; la négation de réalités anthropologiques qui, connues des responsables locaux, ne sont pas prises en compte, au nom des normes de la modernité. Cela place souvent les administrations locales en porte-à-faux par rapport aux attentes de la population.

La prise en considération des spécificités des systèmes duaux (contraintes spatiales fortes, juxtaposition de cultures et de rationalités, organisation de la cohésion sociale) détermine les principes d'une évaluation adaptée : prise en compte des diversités anthropologiques et refus d'un modèle sociétal standard ; valorisation de l'économie traditionnelle et des activités non-marchandes ; diversification des échelles territoriales ; mise en cohérence des niveaux d'évaluation ; reconnaissance de la responsabilité première des administrations locales.

Il faut concevoir l'évaluation dans les pays en développement, et notamment dans les sociétés duales, comme un processus d'*apprentissage*, partie intégrante d'une stratégie globale de développement durable. En rompant avec la logique normative des préconisations actuelles, l'évaluation s'intégrera dans le dispositif de pilotage des actions de développement

Introduction

Les enjeux politiques de l'évaluation

Dans les pays développés, l'évaluation occupe une place de plus en plus significative dans la conception et la conduite des politiques publiques. L'intérêt croissant qu'elle suscite s'explique par sa situation au confluent de plusieurs logiques partiellement contradictoires :

- l'amélioration de l'efficacité économique de l'action publique ;
- la recherche d'un nouveau managérial dans l'organisation et les procédures administratives ;
- la prise en compte de l'ensemble des effets externes des politiques, et notamment de leurs impacts sociaux et environnementaux ;
- la mise en place de procédures de gouvernance permettant une meilleure participation des citoyens et l'association de la société civile à l'action des collectivités ;
- l'élargissement du dialogue entre porteurs de projets et organismes financeurs, et plus particulièrement entre administrations nationales et organisations internationales.

Face à la diversité de ces enjeux, certaines conceptions de l'évaluation insistent davantage sur sa portée cognitive (reconnaître et mesurer les effets d'une intervention publique) ; d'autres sur ses aspects normatifs (former un jugement sur la valeur d'une politique) ; d'autres enfin sur son efficacité instrumentale (produire un changement dans la conduite de l'action et dans ses effets). Initialement conçue comme un outil scientifique d'optimisation des politiques publiques, l'évaluation est progressivement devenue, dans les pays développés, un instrument démocratique de transparence sur la gestion des administrations et d'enrichissement du débat public.

La transposition pure et simple de ce type de procédure dans les Etats en développement se heurte à des difficultés qui ne sont pas seulement d'ordre méthodologique : elles mettent en cause la pertinence même de la démarche telle qu'elle est aujourd'hui mise en œuvre dans les sociétés duales par les institutions internationales, ou pour leur compte. Sous couvert d'une appréciation rationnelle, neutre et objective, des stratégies de développement, l'évaluation est utilisée pour légitimer une entreprise de liquidation systématique des secteurs d'économie traditionnelle et contribue ainsi à aggraver une pauvreté dont elle est censée mesurer la régression.

1. Problématique du développement des sociétés duales

Les pays en développement se caractérisent souvent par la juxtaposition d'une société traditionnelle, dont l'économie est essentiellement rurale et dont les structures traduisent la permanence de modes ancestraux de représentation et de comportement, et d'une société moderne, démarquage plus ou moins réussi du modèle occidental, tant du point de vue de l'activité économique que de l'organisation sociale. La théorie économique a trop souvent réduit le dualisme à la coexistence de deux modes de production, sans prendre en compte ses aspects sociaux, culturels ou politiques. Elle a ainsi systématiquement sous-estimé les obstacles structu-

rels à la mise en œuvre de stratégies de transition macroéconomiquement rationnelles et socialement absurdes. Le dualisme économique n'est jamais un phénomène isolé dans une société qui serait par ailleurs correctement intégrée. L'économie n'est duale que si la société l'est aussi, qu'il s'agisse de disparités spatiales, de fractures culturelles ou de la désarticulation des solidarités sociales.

Dans ce contexte, la simple transposition des processus de croissance économique et des outils de régulation conjoncturelle des pays développés est inopérante. Les écarts de productivité entre les deux secteurs sont considérables et les échanges intersectoriels quasi inexistantes. Les investissements réalisés dans le secteur moderne n'enclenchent aucun processus de croissance dans le secteur d'économie traditionnelle, qu'ils contribuent au contraire à déstructurer. Leurs effets induits sont confinés dans un secteur économique ou géographique restreint et ne bénéficient pas à l'ensemble de la société. Les dynamiques systémiques qui caractérisent les phases de décollage économique ne se font pas sentir. Les conflits d'usage de l'espace et les bouleversements brutaux dans l'allocation des ressources de main d'œuvre au secteur traditionnel en accélèrent au contraire le déclin.

Il est donc important de noter, avec Celso Furtado, que dualisme et sous-développement constituent « *un processus historique autonome, et non pas une étape par laquelle seraient nécessairement passées les économies ayant déjà atteint un degré supérieur de développement* »¹ Ils résultent de la confrontation radicale de deux modes de production et de deux modèles d'organisation sociale, qui aboutit à la destruction plus ou moins rapide de la société traditionnelle face aux coups de boutoir de la modernité.

1.1- Les présupposés des modèles officiels de développement des économies duales

1.1.1- Le modèle de Lewis et ses implications

L'existence du dualisme étant incontestable, les économistes classiques se sont préoccupés d'en rendre compte et de réconcilier cette réalité hétérodoxe avec l'orthodoxie de leurs schémas. Tous les modélisations des économies duales qui ont aujourd'hui cours dans les grandes institutions internationales (notamment FMI et Banque Mondiale) dérivent du modèle formulé en 1954 par W. A. Lewis².

Conformément à l'analyse classique de W. W. Rostow³, une forte accumulation de capital est pour Lewis le facteur central du développement économique. La question clé du décollage est donc celle de l'accélération de l'investissement. Dans le modèle de Lewis, la société traditionnelle, caractérisée par une économie de subsistance, ne génère aucun surplus, et donc aucune épargne susceptible de s'investir. La productivité marginale du travail dans le secteur traditionnel est nulle et les salaires égaux à la productivité moyenne. Dans le secteur moderne, les salaires sont légèrement supérieurs à ceux du secteur traditionnel, pour conduire la main d'œuvre à changer de secteur ; la productivité marginale y est beaucoup plus forte et l'offre de main d'œuvre y est considérée comme illimitée, en vertu du postulat de la productivité margi-

¹ FURTADO C., 1970, *Théorie du développement économique*, Paris, Presses universitaires de France, chap.VII

² LEWIS W.A., 1954, Economic Development with Unlimited Supply of Labour, in *The Manchester School*, mai 1954

³ ROSTOW W.W., 1953, *The Process of Economic Growth*, Oxford, Clarendon Press, et 1960, *The Stages of Economic Growth*, Cambridge, Cambridge University Press, trad. fr., 1963, *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Seuil

nale nulle du secteur traditionnel. Dans ces conditions, la clé du développement est dans des transferts massifs de main d'œuvre du secteur traditionnel au secteur moderne, qui entraînent une amélioration de la productivité du travail nettement supérieure à celle des salaires, l'apparition de surplus de productivité et la constitution d'une épargne permettant de financer l'investissement.

Le modèle de Lewis repose donc sur le postulat de l'inefficacité économique du secteur traditionnel, assimilé à un « chômage déguisé ». Seul ce présupposé est de nature à justifier l'hypothèse que l'on puisse réduire *ad nutum* la main d'œuvre de ce secteur sans provoquer de graves dommages dans l'organisation de la production et dans la satisfaction des besoins de la population. Le caractère manifestement excessif de ce postulat ont conduit J.C. Fei et G. Ranis à assouplir le modèle, sans en modifier substantiellement la nature, en introduisant une phase intermédiaire où la productivité marginale du travail dans le secteur traditionnel, dénommé de façon évocatrice *pré-capitaliste*, ne serait plus nulle⁴.

Aussi caricatural qu'il paraisse, ce cadre d'analyse sert toujours de référence théorique, implicite ou explicite, aux stratégies de développement préconisées par les institutions économiques internationales pour les sociétés duales. Ce schéma conceptuel, selon lequel l'économie traditionnelle a un caractère résiduel et contre-productif, est au cœur du dispositif de légitimation de l'accouchement forcé de la modernité par les politiques d'ajustement macroéconomique.

1.1.2- Les politiques d'ajustement

Dans cette perspective, les contraintes exercées sur les économies *en voie de développement*⁵ par les politiques d'ajustement structurel prennent tout leur sens, comme outil macroéconomique d'accélération de la transition du pays concerné vers le modèle économique et sociétal standard. Les présupposés sont d'autant plus transparents, qu'ils restent rarement implicites : les difficultés du pays à faire face à ses obligations extérieures révèlent une situation macroéconomique instable ; il ne peut y avoir de croissance durable du secteur d'économie moderne que dans la stabilité macroéconomique ; donc les politiques de stabilisation macroéconomiques sont un puissant instrument au service du développement. Ce syllogisme, digne des sophistes grecs les plus spécieux, imprègne de façon constante les discours et la littérature des institutions financières internationales, ce que l'on est généralement convenu d'appeler *le consensus de Washington*.

A titre d'exemple, voici quelques morceaux choisis, tirés du *Recueil de références pour la lutte contre la pauvreté*⁶, publié en 2001 par la Banque Mondiale. Le chapitre consacré aux problèmes macroéconomiques, rédigé par B.Ames, W.Brown et S.Devarajan, précise : « *La situation spécifique d'un pays doit évidemment être prise en compte dans l'élaboration d'une stratégie adéquate de lutte contre la pauvreté. Cependant, la nécessité de politiques visant à une*

⁴ FEI J.C. et RANIS G., 1964, *Development of the Labour Surplus Economy : Theory and Policy*, New Haven, Yale University Press

⁵ Il s'agit là d'un euphémisme consensuel : il ressort de ce qui précède que l'on pourrait aussi bien parler d'économies *en voie de sous-développement* puisque la croissance du secteur moderne a pour corollaire strict la destruction de l'économie traditionnelle.

⁶ Depuis le milieu des années 90, la lutte contre la pauvreté s'est imposée comme paradigme dominant : le développement, c'est la lutte contre la pauvreté plus l'insertion dans l'échange international, sous contrainte de stabilité macroéconomique. Nous verrons ci-dessous (1.1.3) ce qu'il y a lieu d'en penser.

*croissance économique ample et durable est universelle*⁷. *La stabilité macro-économique est la pierre angulaire de la réussite dans le développement du secteur privé et la croissance économique.* » L'assimilation entre croissance économique et développement est constamment réaffirmée, comme une évidence : « *La croissance économique est le facteur ayant le plus d'influence sur la pauvreté...De nombreuses études statistiques montrent un lien étroit entre le revenu national par habitant et les indicateurs nationaux sur la pauvreté, fondés aussi bien sur les mesures de revenus que sur les mesures non monétaires de la pauvreté. Ces études examinent les fluctuations selon les pays à différents niveaux de revenus par habitant, ainsi que les fluctuations dans le temps pour un pays donné, à mesure que le revenu par habitant augmente. Par exemple, il existe un lien entre les taux de mortalité infantile et le revenu par habitant, entre la proportion de femmes et des hommes alphabétisés et le revenu par habitant, entre la consommation moyenne et l'incidence de la pauvreté de revenu. Dans ces trois cas, les indicateurs nationaux de pauvreté s'améliorent quand le revenu par habitant augmente... C'est pourquoi on peut en conclure que la croissance économique est le moteur de la lutte contre la pauvreté.* » Ce passage soulève quelques unes des questions essentielles qui se posent lorsqu'il s'agit d'évaluer l'impact d'un processus de transformation sociale : comment passer du constat d'une corrélation à l'établissement d'une causalité ? dans une société duale, les indicateurs pertinents sont-ils les mêmes pour le secteur moderne et le secteur traditionnel ? en présence d'une forte disparité de situations, quel crédit accorder à une valeur moyenne sans connaître la dispersion de la distribution ?

Il n'y a guère de doute à avoir sur le modèle de développement sous-jacent : « *En allant vers la viabilité de la dette, les responsables des politiques contribuent à jeter les bases d'un progrès stable et continu dans les objectifs de croissance et de lutte contre la pauvreté. Le surendettement peut mettre obstacle aux investissements et à la croissance en inspirant le doute chez les créanciers sur la capacité du gouvernement à servir les intérêts d'un nouvel endettement.* » Les auteurs se situent bien dans la logique d'une accélération de l'investissement du secteur moderne, financée par un endettement extérieur dont la seule limite est la garantie du service des intérêts. Dans cette logique la conclusion va de soi : « *En résumé, une macroéconomie stable est favorable aux pauvres. Les responsables des politiques doivent donc définir un ensemble d'objectifs macro-économiques réalisables (c'est-à-dire la croissance, l'inflation, la dette extérieure et les réserves nettes de devises) et rechercher des politiques macro-économiques (budgétaire, monétaire et de change) correspondant à l'objectif de la stabilisation macro-économique.*

Cependant, dans certains cas, la stabilisation macro-économique exige l'adoption de politiques monétaire et de change qui, à court terme, ont une incidence contradictoire sur la production, et par voie de conséquence, un effet néfaste sur les pauvres. Néanmoins, il est probable que le fait de ne pas adopter ces politiques afin de protéger les pauvres de leurs effets à court terme est une fausse concession, et ne servira qu'à prolonger, parfois à aggraver l'instabilité et à retarder le retour de l'économie sur le sentier de croissance qui mène au plein emploi. Il serait préférable de combiner les ajustements macro-économiques indispensables et des filets de sécurité efficaces en matière sociale. »

Ces propos sont complétés par une annexe appelée *Un cadre macro-économique pour les stratégies de lutte contre la pauvreté*, qui décrit un modèle où le comportement des ménages est totalement conditionné par le niveau des rémunérations, les profits et les prix, comme dans tous les schémas néo-classiques en économie monétarisée : « *Si chaque ménage maximise son utilité (sur l'offre de main-d'œuvre et la consommation), la fonction de l'utilité indirecte, (v) , est une fonction des rémunérations (w) , des profits (p) et des prix (p) .* » Il s'agit là

⁷ Souligné par les auteurs.

de l'aboutissement logique et de la radicalisation du modèle de Lewis, puisque tous les ménages obéissent aux règles de l'économie moderne : non seulement la spécificité de l'économie traditionnelle est niée, mais la disparition du secteur lui-même est le corollaire de l'optimisation macroéconomique de l'économie globale.

1.1.3- Les implications idéologiques et politiques des concepts de secteur informel et de lutte contre la pauvreté

Dans les paragraphes précédents, l'expression *secteur d'économie traditionnelle* a été systématiquement utilisée. Ce n'est pas, et de loin, la formulation la plus répandue. La plupart des textes officiels se réfèrent à la notion de *secteur informel*. Ce concept est défini par défaut et recouvre tout ce qui n'est pas conforme aux standards de l'économie moderne. On y trouve donc pêle-mêle les activités criminelles, l'économie parallèle ou souterraine des zones urbaines et les secteurs traditionnels. Les choix sémantiques sont ici lourds d'arrière pensées politiques. Au lieu d'utiliser un terme qui se réfère à l'héritage positif d'une *tradition* historique, on emploie un mot qui renvoie à un manque : est *informel* ce qui n'a pas de forme, de structure, d'organisation. Par là même, on désigne le secteur d'économie traditionnelle comme étant légitimement voué à la formalisation, la structuration, l'organisation, en un mot à une normalisation dont l'intégration au secteur moderne est l'aboutissement inéluctable. Et pour que l'éthique ne soit pas de reste, tout cela se fait à grand renfort de transparence (quoi de plus transparent que la modernité avec ses comptes certifiés, ses entreprises auditées et ses politiques évaluées ?), d'ouverture et de concertation. Le secteur informel est bien incapable des mêmes vertus, l'économie de subsistance ne brillant pas par l'exhaustivité de ses représentations comptables et l'amalgame avec les activités criminelles étant soigneusement entretenu.

L'attitude de la Banque mondiale et du FMI est cependant plus bienveillante pour le secteur informel urbain que pour le secteur d'économie traditionnelle. Le secteur informel urbain recouvre de petites activités de production et de commercialisation de biens ou de prestation de services, y compris financiers, qui mettent en œuvre de techniques rudimentaires et sont dépourvues de statut légal. Son émergence a accompagné les migrations massives vers les villes, en palliant la désorganisation des circuits de distribution et l'absence de services urbains et en régulant les fluctuations du marché du travail. Selon les estimations, l'activité du secteur informel urbain représenterait entre 20% et 50% du PNB des pays africains. Les institutions financières internationales y voient une forme d'organisation intermédiaire entre économie traditionnelle et économie de marché, permettant d'amortir le choc de la transition et d'en atténuer les conséquences sociales. De ce point de vue, l'émergence du secteur informel urbain s'inscrit parfaitement dans le processus de liquidation de la société traditionnelle et de modernisation accéléré : il entérine la désarticulation de l'organisation sociale et économique antérieure ; il fournit un gisement de main d'œuvre à bon marché d'autant plus disponible que l'étape de la migration urbaine est franchie ; il fonctionne comme un sas culturel et social, permettant l'apprentissage *sur le tas* des logiques de la modernité, dont il partage les valeurs sinon les contraintes. L'étape suivante sera la normalisation progressive des activités du secteur informel urbain et son intégration au secteur moderne. La mansuétude des institutions financières internationales à son égard n'a rien d'étonnant, puisqu'il contribue en définitive à la mise en œuvre du modèle standard de développement.

La référence à la lutte contre la pauvreté vient compléter la légitimation du processus de modernisation. Dans ce contexte idéologique, l'appartenance à la société traditionnelle s'accompagne nécessairement des stigmates de la plus grande pauvreté. Qu'importe la réalité des conditions de vie ou la satisfaction effective des besoins alimentaires, l'argument du revenu monétaire prévaut sur toute autre considération. Selon ce critère, n'importe quel habitant des favelas de Rio est infiniment plus riche qu'un indien de la forêt amazonienne et la métropolisation est un grand progrès. Nous savons qu'il n'en est rien. Dans son livre fondateur et iconoclaste, *Age de pierre, âge d'abondance : l'économie des sociétés primitives*, l'anthropologue Marshall Sahlins met en évidence l'inadéquation du concept de pauvreté appliqué systématiquement aux sociétés traditionnelles⁸.

Cela ne signifie évidemment pas qu'il n'y ait pas de pauvreté dans les sociétés traditionnelles ni que la lutte contre la pauvreté soit inutile. Mais elle ne doit pas être utilisée comme prétexte au basculement forcé dans l'économie monétaire, à la liquidation du mode de production traditionnel et au démantèlement des solidarités coutumières, dont on sait qu'ils créent plus de pauvreté qu'ils n'en résorbent.

Dans le comportement concret du FMI et de la Banque mondiale, cette référence à la lutte contre la pauvreté est d'ailleurs purement formelle et n'atténue en rien la rigidité des dictats imposés aux pays emprunteurs. Joseph E. Stiglitz, prix Nobel d'économie, ancien conseiller économique de Bill Clinton et ancien vice-président et économiste en chef de la Banque mondiale stigmatise en ces termes l'attitude du FMI : « *Il ne faut pas voir le chômage comme une simple statistique, un dénombrement des cadavres – des victimes non intentionnelles de la guerre contre l'inflation ou pour le remboursement des banques occidentales. Les chômeurs sont des personnes de chair et d'os, ils ont des familles, et toutes ces vies sont éprouvées, parfois détruites, par les mesures économiques que recommandent les experts étrangers – dans le cas du FMI qu'ils imposent. La guerre technologique moderne est conçue pour supprimer tout contact physique : les bombes sont jetées de 15 000 mètres d'altitude pour que le pilote ne ressente pas ce qu'il fait. La gestion moderne de l'économie, c'est pareil. Du haut d'un hôtel de luxe, on impose sans merci des politiques que l'on penserait à deux fois si l'on connaissait les êtres dont on va ravager la vie.* »⁹

1.2- Contradictions du modèle standard de développement et de la durabilité

L'introduction des préoccupations de durabilité dans les démarches de développement, notamment depuis la conférence de Rio de 1992, a sensiblement modifié les données du problème. A côté des objectifs traditionnels de croissance, la notion de durabilité englobe la cohésion sociale et la préservation de l'environnement. De ce point de vue, le modèle standard de développement, tel qu'il est préconisé par les institutions financières internationales, présente des défauts majeurs, tenant à la fois à la sur-valorisation des échanges marchands et à la sous-estimation des externalités négatives du processus de modernisation économique.

1.2.1- La sur-valorisation des échanges marchands au détriment de l'économie traditionnelle

Pour le modèle standard, l'accélération de l'investissement n'est compatible avec la stabilité macroéconomique à moyen et long terme que si le secteur moderne dégage des surplus expor-

⁸ SAHLINS M., 1972, , *Age de pierre, âge d'abondance : l'économie des sociétés primitives*, Paris, Gallimard

⁹ STIGLITZ J.E., 2002, *Globalization and Its Discontents*, , W.W. Norton, trad. française *La grande désillusion*, Paris, Librairie Arthème Fayard, p.52

tables permettant de financer l'importation des équipements nécessaires. Priorité doit donc être donnée à la production de biens exportables, ce qui n'est pas sans graves conséquences pour la réponse aux besoins immédiats de la population. A l'occasion de la conférence internationale *Statistique, développement et droits de l'homme*, organisée à Montreux en septembre 2000, Christian Comeliau notait : « *Pour la plupart des organisations internationales, la performance à l'exportation des économies nationales est considérée en soi comme un indicateur de succès majeur, même lorsqu'elle a exigé un changement d'allocation de certaines ressources et qu'elle a entraîné ainsi des effets particulièrement discutables pour certains groupes sociaux : des terres fertiles, par exemple, ont été retirées à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, pour être affectées en priorité à la satisfaction d'une demande solvable sur les marchés extérieurs (allocation manifestement plus "rentable", certes, et davantage génératrice de croissance globale, mais au profit de qui ?).*¹⁰»

A cette prépondérance de l'échange international, s'ajoute la primauté donnée aux échanges marchands pour la satisfaction des besoins locaux. En effet, les formes traditionnelles d'échange et de solidarité, souvent fondées sur la réciprocité et le don, n'offrent pas de bases satisfaisantes à la perception d'impôts au profit de la puissance publique. Or, la mise en place d'un système fiscal *moderne* est un des éléments centraux des préconisations internationales en matière de régulation macroéconomique. Une monétarisation croissante de l'échange social est donc un objectif essentiel du *processus de modernisation* et un des principaux points de confrontation entre politiques d'ajustement et organisation traditionnelle de la société.

1.2.2- Les externalités négatives du processus de modernisation économique

Plus encore que la valorisation excessive de l'échange marchand, c'est la méconnaissance dramatique des coûts liés à la déstructuration de la société traditionnelle qui explique pourquoi la croissance économique du secteur moderne engendre souvent une paupérisation globale du pays concerné.

Pour la théorie économique classique, le fonctionnement du secteur d'économie traditionnelle est un non-objet dont les acteurs sont des non-sujets. Les travaux anthropologiques ne manquent pourtant pas pour rendre parfaitement compte de l'extraordinaire richesse de l'organisation des sociétés traditionnelles et de la complexité de leurs modes de production et d'échange. Depuis les travaux fondateurs de M. Mauss sur le don¹¹, E. Evans-Pritchard sur les Nuers¹², de R. Firth sur la Polynésie¹³, de M. Gluckman sur les Zoulous¹⁴ et les premières systématisations de M. Herskovits¹⁵ ou de E.E. Le Clair¹⁶, un nombre considérable d'études de très grande qualité ont été consacrées à une approche socio-économique des sociétés traditionnelles et aux dommages irréversibles qu'elles subissaient du fait des politiques de développement accéléré. Seules la cécité et l'inculture des missionnaires de la modernisation forcée expliquent que les nombreux signaux d'alarme émis n'aient jamais été pris en compte par les institutions financières internationales dans la formulation de leurs préconisations. Mais peut-

¹⁰ COMELIAU C., 2000, *Statistiques macroéconomiques et développement : malentendus passés et exigences nouvelles*, Conférence internationale Statistique, Développement et Droits de l'Homme, Montreux

¹¹ MAUSS M., 1924, Essai sur le Don, forme archaïque de l'échange, *Année sociologique*, Paris

¹² EVANS-PRITCHARD, E.E., 1940, *The Nuer. A description of the Modes of Livelihood and Political Institutions of a Nilotic People*, Oxford, Clarendon Press

¹³ FIRTH R., 1939, *Primitive Polynesia Economy*, Londres

¹⁴ GLUCKMAN M., 1940, Analysis of a Social Situation in Modern Zululand, *Bantu Studies*, XIV

¹⁵ HERSKOVITS M., 1952, *Economic Anthropology*, New York, Knopf

¹⁶ LE CLAIR E.E., 1962, Economic Theory and Economic Anthropology, *American Anthropologist*, 64

on en vouloir à un banquier de ne rien comprendre aux Dogons du Mali ou aux Kachins de Birmanie ? L'erreur n'est-elle pas plutôt de confier à des banquiers le soin du développement ?

L'intégration étroite des activités économiques à l'ensemble des pratiques sociales est précisément une des caractéristiques des sociétés traditionnelles. Toute modification brutale du mode de production bouleverse l'architecture et la régulation des rapports sociaux. Les systèmes coutumiers de solidarité et d'entraide volent en éclat, ce qui laisse les individus d'autant plus démunis qu'ils n'ont pas l'habitude de se penser en tant qu'individus. La méconnaissance de l'importance des réponses non-monétaires à la demande sociale dans l'organisation traditionnelle conduit à sous-estimer systématiquement le coût social de la disparition de ces mécanismes dans le processus de modernisation. Cette grave détérioration du niveau de solidarité et de cohésion est totalement incompatible avec la notion même de développement durable.

Par ailleurs, les modes de production traditionnels étaient subtilement ajustés aux contraintes des milieux et à la limitation des ressources naturelles. Le nomadisme pastoral, la chasse, l'agriculture vivrière étaient autant de compromis passés entre les besoins des sociétés humaines et les exigences de la préservation de leur environnement. L'irruption brutale de techniques agricoles orientées vers les productions exportables a détruit cet équilibre séculaire. L'appauvrissement des sols, la raréfaction des ressources en eau, la surexploitation de la forêt primaire transforment souvent la croissance économique en désastre écologique. Parallèlement le phénomène de métropolisation autour des centres urbains modernes, sans que les pouvoirs publics aient les ressources pour créer des conditions de logement décentes et organiser un minimum de services collectifs, aggrave les conditions de vie d'une part croissante de la population. Dans certaines zones rurales, la sédentarisation de populations nomades pose, à une autre échelle, des problèmes comparables.

Comme on le voit, il y a une incompatibilité à peu près totale entre les implications du modèle standard de développement proposé par les institutions financières internationales et les conditions d'un développement réellement durable. Pourtant ni le FMI, ni la Banque Mondiale ne peuvent se permettre d'ignorer les exigences de durabilité qui, depuis la Conférence de Rio, occupent une place croissante dans la définition des politiques publiques, au niveau national comme international. Plutôt que de remettre réellement en cause leur philosophie, ces organisations ont adopté une démarche en trompe-l'œil, repeignant aux couleurs du développement durable un dispositif dont la logique reste foncièrement fidèle au modernisme libéral, discrètement tempéré par la lutte contre la pauvreté d'un côté (nous avons vu plus haut ce qu'il convenait d'en penser) et par le respect de la biodiversité de l'autre. La mise en œuvre des procédures d'évaluation est une occasion privilégiée de créer et d'entretenir l'illusion.

2- Procédures d'évaluation : analyses critiques

2.1- Les méthodes d'évaluation mises en œuvre

2.1.1- Une démarche biaisée

Bien que sa vocation soit de fonder l'action publique sur des bases plus rationnelles, l'évaluation n'est pas une science exacte. Elle comporte de nombreuses variantes méthodologiques, qui traduisent la diversité de ses objectifs et la complexité de ses champs d'application. On

distingue classiquement plusieurs types d'approches, qui se distinguent par le choix de la référence privilégiée pour apprécier l'évolution constatée¹⁷ : écart par rapport aux objectifs initiaux de l'action menée ; efficacité des moyens mis en œuvre ; nature des effets produits, sans référence aux objectifs initiaux ; qualité des processus enclenchés etc.

Les enjeux et les méthodes de l'évaluation varient aussi en fonction de la complexité de son objet et du niveau où il se situe dans la hiérarchie des actions publiques : appréciation de l'évolution globale d'un pays ; impact d'une politique sectorielle ; efficacité d'un programme ; effets d'un projet particulier.

Toute démarche d'évaluation implique que l'évaluateur se dote d'un modèle d'effectivité¹⁸ de l'action concernée. Il le fait de façon plus ou moins explicite, avec le risque de maintenir dans l'implicite des présupposés susceptibles d'altérer gravement l'objectivité de ses analyses. La véritable pierre d'achoppement réside dans la nature du modèle d'effectivité retenu pour l'évaluation. S'il s'agit de la simple reproduction du modèle sur la base duquel la politique a été conçue, l'évaluation perd beaucoup de sa portée, puisqu'elle s'interdit *de facto* toute remise en question de la logique fondatrice de l'action évaluée. Dès lors, l'évaluateur sera amené à sur-valoriser les dérives constatées dans les conditions de mise en œuvre du projet ou du programme et négligera les indices susceptibles de mettre en cause les fondements même de la politique.

Telle est précisément la tare congénitale des dispositifs d'évaluation mis en place par les institutions financières internationales. Elaborées dans un cadre conceptuel strictement prédéterminé, les méthodes d'évaluation préconisées ne prennent en compte que des paramètres choisis pour leur cohérence avec le modèle de base. La nature des indicateurs usuellement retenus et les conditions de leur emploi illustrent clairement la logique du dispositif.

2.1.2- La question de la pertinence des indicateurs usuels

Pendant longtemps l'impact des politiques de développement a été suivi par les institutions financières internationales à travers les indicateurs macroéconomiques classiques : évolution du produit intérieur (ou national) brut global et par habitant ; décomposition par types d'activité ou d'usage ; situation de l'emploi ; niveau et répartition des revenus ; balance des paiements et balance commerciale (équilibre global et composition des grands postes) ; comptes publics ; composition de la masse monétaire et situation de l'endettement. Des indicateurs à caractère social et environnemental ont été progressivement rajoutés, sous l'influence du Programme des Nations Unies pour le Développement¹⁹ ou dans le prolongement de la confé-

¹⁷ cf. MONNIER E., 1992, *Evaluation de l'action des pouvoirs publics*, Paris, Economica

¹⁸ Le terme d'effectivité est utilisé ici pour désigner la façon dont une action produit ses effets, sans préjuger de la nature des dits effets, ce que ne permettent ni le terme d'efficience ni celui d'efficacité.

¹⁹ Les critiques du PNUD sur le modèle standard de développement préconisé par les organisations internationales à vocation économique et financière (FMI, BM, OCDE) se sont progressivement intensifiées au cours des dernières années. Elles s'inscrivent dans un contentieux plus général dont le texte suivant est symptomatique : « *De fait, l'aide versée par les Etats-Unis pendant les années 1980 est inversement proportionnelle au respect des droits de l'Homme. Les donateurs multilatéraux (Banque Mondiale et FMI) ne semblent pas plus encombrés de considérations démocratiques. Ils semblent préférer les régimes autoritaires, considérant sans ciller que ces régimes favorisent la stabilité politique et sont mieux à même de gérer l'économie. Lorsque le Bangladesh et les Philippines ont mis fin à la loi martiale, leur part respective dans l'ensemble des prêts de la Banque Mondiale a diminué.* » (PNUD, 1994)

rence de Rio. Mais ils ont simplement été juxtaposés aux indicateurs économiques, sans être réellement intégrés à leur problématique²⁰.

Depuis 1990, le PNUD établit un indice de développement humain (IDH) construit par intégration de trois indicateurs :

- l'espérance de vie à la naissance, représentative de la santé et de la satisfaction des besoins alimentaires ;
- le niveau d'instruction, agrégeant le taux d'alphabétisation des adultes et le nombre moyen d'années d'études ;
- le PIB réel par habitant, pondéré par le coût de la vie.

Quels que soient ses défauts, qui seront largement évoqués ci-dessous, l'IDH présente l'intérêt de montrer les limites des indicateurs macroéconomiques et de révéler, en creux, les performances du secteur traditionnel. En effet, la comparaison du classement des pays en fonction du PNB/habitant et en fonction de l'IDH peut révéler d'importantes distorsions : le Koweït se classe selon l'IDH plus de 40 places derrière son rang PNB/habitant ; au contraire, le Vietnam et le Tadjikistan gagnent à peu près autant de places.

Même s'il constitue un incontestable progrès, l'IDH n'échappe pas à de sévères critiques, qu'il s'agisse de son dispositif technique ou des présupposés qui le sous-tendent. Conçu avant tout comme un indice du niveau de pauvreté, il ne comporte aucun indicateur environnemental, ce qui le rend impropre à rendre compte des problématiques de développement durable. Par contre, il intègre une estimation du PIB qui n'est calculé que sur l'économie formelle : non seulement il sous-estime le revenu global réellement disponible, mais il comptabilise positivement tout processus de monétarisation d'échanges antérieurement effectués dans le secteur traditionnel, sans se préoccuper de savoir si cela correspond réellement à une amélioration de l'efficacité sociale de l'activité concernée. La même remarque vaudrait pour l'officialisation d'activités relevant du secteur informel urbain.

Par ailleurs, l'IDH pâtit évidemment du manque de fiabilité de l'appareil statistique des pays en développement et l'on peut s'interroger sur la signification de certaines décimales amplement commentées. Lacune beaucoup plus grave, le PIB et les autres paramètres sont pris en compte sur la base de moyennes nationales, sans tenir compte des inégalités sociales ou géographiques dans la répartition des richesses, le niveau culturel ou l'espérance de vie. L'élévation du niveau moyen de vie peut donc occulter une paupérisation croissante de la majorité de la population ou le naufrage de vastes territoires.

L'indicateur d'instruction lui même est passible d'une sérieuse remise en cause. Le taux d'alphabétisation des adultes et la durée de scolarisation des enfants traduisent le degré d'intégration de la population dans les standards de la culture occidentale, ce qui est cohérent avec la logique du modèle dominant de développement. Mais à aucun moment l'indicateur ne rend compte des externalités négatives liées à la régression ou à la disparition des cultures traditionnelles. L'apprentissage collectif de la lecture et de l'écriture s'accompagne souvent de l'anéantissement d'une tradition orale dont les anthropologues ont mis en évidence l'exceptionnelle richesse. Depuis le début du siècle, plusieurs milliers de langues ont disparu de la surface de la planète, au rythme actuel de 25 par an selon les estimations de Claude Hagège, professeur de linguistique au Collège de France²¹. Son constat est sans appel : « *Les langues meurent à un rythme extrêmement rapide et la mondialisation accélère ce mouvement. Au-*

²⁰ Pour plus une analyse plus détaillée se reporter à la communication mentionnée ci-dessus de Christian COME-LIAU, conférence de Montreux, 4 au 8 septembre 2000

²¹ HAGEGE C., 2001, *Halte à la mort des langues*, Paris, Editions Odile Jacob

aujourd'hui ce n'est plus la violence militaire ou l'évangélisation qui menace les langues, mais la violence économique »(entretien donné au quotidien Ouest-France le 22 mars 2001). L'alphabetisation est incontestablement un progrès, mais est-ce une raison pour ne pas mesurer ses dommages collatéraux ? Dans l'analyse *avantages-coûts* du développement, comment valoriser ce génocide linguistique ? Comment justifier que les organisations internationales se préoccupent aujourd'hui beaucoup plus de la bio-diversité que de l'ethno-diversité ?

2.2- Une représentation faussée

Les représentations produites par une telle instrumentation ne peuvent que très imparfaitement rendre compte de la réalité des dynamiques économiques et sociales. Parmi les nombreux biais constatés, deux ont des conséquences particulières sur le comportement des administrations locales :

- une vision schizophrène, selon que la réalité est vue *d'en haut*, du point de vue des gestionnaires des programmes d'aide, ou *d'en bas*, du point de vue des acteurs de terrain engagés dans la réalisation des projets ;
- la négation des réalités anthropologiques qui, même lorsqu'elles sont parfaitement connues des responsables locaux, ce qui est généralement le cas, ne sont pas prises en compte, au nom des normes de la modernité.

2.2.1- Une approche schizophrène

Même s'ils concourent aux mêmes objectifs et s'articulent nécessairement dans la réalité, les programmes d'aides mis en place par les institutions internationales et les projets concrets mis en œuvre par les acteurs de terrain s'inscrivent dans des logiques irréductiblement distinctes, qui ne sont certes pas indépendantes mais qui ne sont pas superposables. Au delà d'un consensus rituel sur les finalités formelles de l'action, les arrières pensées sont largement contradictoires. Là où les porteurs de projets cherchent à transformer en douceur la société traditionnelle, en stimulant ses capacités d'évolution endogène, la rationalité des programmes est d'exacerber les contradictions entre la dynamique de l'économie moderne et les structures traditionnelles, considérées essentiellement comme un frein au progrès. Il est clair que selon qu'ils adoptent l'un ou l'autre point de vue, les évaluateurs porteront sur les processus en cours des appréciations radicalement différentes et largement incompatibles. Ce décalage est aggravé parce que les objectifs propres de l'évaluation et son moment optimal ne sont pas les mêmes quand on se situe dans une logique de programme ou dans une logique de projet.

Pour les porteurs de projets, l'évaluation est d'autant plus intéressante que ses constats pourront être intégrés dans la conduite de l'opération. Elle devra donc s'attacher à en identifier les éléments les plus spécifiques et intervenir en cours de route, *in itinere* ou *chemin faisant* disent les évaluateurs. Dans cette perspective, l'évaluateur sera assez proche des acteurs de terrain pour en comprendre les attentes et les difficultés. Il conciliera une indispensable extériorité, garante de son impartialité, et une nécessaire intériorité du regard, gage de compréhension intime des dynamiques en jeu. Il privilégiera naturellement les approches qualitatives qui seules rendent compte de mécanismes subtils de transformation sociale dont la traduction statistique ne peut être que grossière.

Du point de vue des gestionnaires de programmes, un projet n'est qu'un élément ponctuel dans un ensemble complexe. Ils réclameront une information standardisée, facile à agréger sur

l'ensemble des projets et pour la durée totale du programme. Cette attente, qui relève beaucoup plus du tableau de bord que de l'évaluation, les conduira à préférer des indicateurs quantitatifs mesurant de façon uniforme et aussi factuelle que possible l'état d'avancement des opérations. Bien entendu, les conditions d'utilisation des moyens fera l'objet d'une attention prioritaire, au détriment de l'analyse des impacts directs et, a fortiori, des effets externes.

Quant à l'administration locale, elle sera régulièrement prise à témoin par les uns et par les autres et, face à des visions aussi contradictoires, aura bien du mal à penser que les évaluateurs parlent de la même chose. Au mieux, elle s'en tiendra à sa propre opinion ; au pire, elle considèrera que ces mystères la dépassent et qu'elle n'a pas toutes les compétences pour traiter du développement.

2.2.2- La cécité anthropologique

Les institutions financières internationales ignorent l'essentiel des dimensions anthropologiques des processus de développement : la meilleure preuve en est l'absence quasi-totale du terme dans la littérature qu'elles produisent ou qu'elles financent. La consultation du site Internet de la Banque Mondiale (www.worldbank.org) est sans équivoque : le moteur de recherche de la rubrique *Economic Research* donnait, début juin 2002, deux références pour le terme *anthropology*, contre 156 pour *macroeconomics*, 612 pour *poverty*, 701 pour *growth* et 899 pour *market*. Faute des outils d'analyse pertinents, la transposition simpliste des catégories de la société occidentale dans le contexte des sociétés duales ne peut qu'entraîner des contresens majeurs²².

Sans prétendre épuiser le sujet, puisque le bêtisier en la matière occuperait plusieurs tomes, voici quelques exemples révélateurs :

- la conception des relations entre individus et communauté est la plupart du temps dans les sociétés traditionnelles radicalement différente du modèle occidental ; le principe même d'individuation est souvent absent ou inopérant pour les activités économiques, où s'expriment de façon privilégiée les solidarités communautaires ; cela peut avoir des conséquences pratiques considérables, au niveau par exemple de l'accès à l'emploi ou de la formalisation du contrat de travail ; dans les schémas mentaux de la société locale, certaines considérations sur la transparence du marché de l'emploi ou sur la persistance de pratiques népotiques sont strictement incompréhensibles, dès lors que pour le droit coutumier l'engagement est contracté par un groupe et non par un individu ;
- bien des projets de réforme fiscale et bien des programmes de lutte contre la pauvreté se réfèrent à la notion de ménage ; or ce concept a des contours extrêmement fluctuants dans les sociétés traditionnelles ; les solidarités familiales élargies, la polygamie, les logiques claniques, la distinction entre parenté biologique et parenté sociale ne sont que quelques uns des facteurs de variabilité, parmi bien d'autres ; l'ampleur de la recherche anthropologique sur les structures de la parenté et notamment l'ouvrage fondateur que Claude Lévi-Strauss a consacré à cette question²³ attestent de l'incroyable diversité combinatoire de l'organisation familiale ;

²² Il n'en va heureusement pas de même pour d'autres organisations internationales comme la FAO, l'UNESCO ou le PNUD.

²³ LEVI-STRAUSS C., 1949, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, Presses universitaires de France

- le même type de contresens affecte la référence à la notion de village ; ce terme générique ne rend absolument pas compte des problématiques réellement en jeu : niveau d'autonomie ou d'intégration à des systèmes plus larges d'échanges et de solidarité, coïncidence ou décalage entre périmètres d'habitat, d'activité économique, d'autorité politique ou religieuse, d'identification symbolique etc. ; or les conditions de prise en compte de ces enjeux peut conditionner le succès d'un projet ou expliquer son échec ;
- l'organisation du pouvoir est d'autant plus déroutante pour un esprit occidental qu'à la complexité propre de l'organisation politique coutumière s'est ajoutée la coexistence avec un pouvoir moderne plus ou moins inspiré des modèles occidentaux, malgré l'absence des fondements sociaux et culturels de la démocratie représentative ; la probabilité de ne pas identifier le bon interlocuteur est d'autant plus forte que la répartition de l'autorité traditionnelle est souvent entourée d'un mystère qui est partie intégrante du système de pouvoir ; dans un tel contexte les commentaires circonstanciés sur les modalités de gouvernance ont un puissant effet comique ;
- la question foncière est un des points les plus durs de confrontation des logiques modernes et traditionnelles ; dans un contexte de rareté relative de l'espace utile, l'insécurité foncière résultant de la juxtaposition de plusieurs types de droits sur une même terre contribue à la destruction du mode de production traditionnel sans offrir aux entreprises du secteur moderne la possibilité de s'installer ; dans leur rapport de forces complexes avec les autorités coutumières et pour s'attirer les satisfecit des experts internationaux, les administrations locales *modernes* favorisent souvent l'introduction de législations foncières inspirées du droit européen ; or l'importation forcée d'un régime de propriété moderne, qui ne parvient généralement pas à abolir les règles de la dévolution coutumière, peut avoir des effets dévastateurs, comme le note *l'Etat des lieux pour l'Afrique de l'Ouest* établi par le Fonds d'équipement des Nations-Unies (FENU) à l'occasion d'un atelier sur le thème Développement local et gestion décentralisée des ressources naturelles (Cotonou, Bénin, 10 au 16 décembre 2000) : « *Dans ce contexte de décentralisation partielle, ambivalente ou interrompue et d'effets dramatiques des crises écologiques et économiques, la situation des populations rurales africaines est caractérisée par une grande insécurité foncière. Cette insécurité se situe au niveau des politiques, des cadres institutionnels autant que des mentalités et des comportements. Elle est tellement diffuse que, dans beaucoup de pays, l'insécurité foncière peut justement être considérée comme l'une des causes les plus importantes de la dégradation même des ressources naturelles et, partant, de la pauvreté rurale. Cette insécurité découle d'un manque de clarté sur les acteurs, sur les rôles que ces acteurs devraient jouer, sur leurs interactions respectives, sur leurs droits et les domaines de leurs responsabilités.* »

2.3- Les distorsions engendrées dans l'action des pouvoirs publics locaux

Cette appréciation erronée de la réalité des situations de terrain place souvent les administrations locales en porte-à-faux par rapport aux attentes et aux perceptions de la population. Elus ou fonctionnaires s'approprient d'autant mieux les normes imposées par les institutions financières internationales qu'elles sont pour eux l'occasion de légitimer leur pouvoir par rapport aux autorités coutumières. Ils sont au centre d'un double processus de *violence symbolique*, au

sens où Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron ont défini l'expression dans *La reproduction*²⁴ : violence symbolique qu'ils subissent de la part des organismes prêteurs ; violence symbolique qu'ils exercent sur la population locale.

2.3.1- La dépossession de soi

Les distorsions que produisent ces instruments d'évaluation dans la construction des représentations ne doivent rien au hasard. Elles traduisent une volonté délibérée d'imposer une organisation de la société dont le consensus de Washington est le corollaire macroéconomique. Les origines de ce modèle sont géographiquement circonscrites et historiquement datées : l'Europe libérale de la révolution industrielle et l'Amérique du 20^{ème} siècle. Produit d'une époque et d'un contexte particuliers, rien ne le prédisposait à l'universalité, sauf l'efficacité des rapports de force militaires de l'époque coloniale et économiques de la période post-coloniale. En faire une référence absolue, une norme permettant de distinguer le bien du mal, c'est imposer au reste de la planète une *dépossession de soi* qui conduit les administrations des Etats concernés à sacrifier, en toute bonne foi, les intérêts des populations locales au nom de la rationalité économique et de ce qu'ils croient être un modèle scientifique de développement. Et chaque fois que la réalité ne répond pas aux prescriptions du modèle, ce n'est pas le modèle qui a tort, c'est la réalité.

2.3.2- Une fracture culturelle entre l'administration et la population

L'intériorisation par les administrations locales des standards des organisations internationales a pour effet de les couper plus ou moins de la population dont elles ont la charge. Cette fracture culturelle se traduit de façon multiple : l'utilisation privilégiée des langues véhiculaires au détriment des langues vernaculaires ; la légitimation technocratique et pseudo-scientifique de décisions unilatérales, en lieu et place de la recherche traditionnelle du compromis, au fil des palabres ; l'utilisation ostentatoire des attributs de la modernité, dans leurs versions les plus *high-tech*. Le pouvoir symbolique de l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) rappelle irrésistiblement l'anecdote racontée par Claude Lévi-Strauss dans *Tristes tropiques*, Internet remplaçant papier et crayon : « *Les Nambikwara ne savent pas écrire... Je distribuai pourtant des feuilles de papier et des crayons dont ils ne firent rien au début ; puis un jour je les vis tous occupés à tracer sur le papier des lignes horizontales ondulées. Que voulaient-ils donc faire ? Je dus me rendre à l'évidence : ils écrivaient ou, plus exactement, cherchaient à faire de leur crayon le même usage que moi... Pour la plupart l'effort s'arrêtait là ; mais le chef de bande voyait plus loin. Seul, sans doute, il avait compris la fonction de l'écriture... A peine avait-il rassemblé son monde qu'il tira d'une hotte un papier couvert de lignes tortillées qu'il fit semblant de lire et où il cherchait, avec une hésitation affectée, la liste des objets que je devais donner en échange des cadeaux offerts... Qu'espérait-il ? Se tromper lui-même, peut-être ; mais plutôt étonner ses compagnons, les persuader que les marchandises passaient par son intermédiaire, qu'il avait obtenu l'alliance du blanc et qu'il participait à ses secrets.*²⁵».

²⁴ BOURDIEU P. et PASSERON J.C. , 1970, *La reproduction*, Paris, Editions de Minuit : un pouvoir de violence symbolique est un pouvoir « qui parvient à imposer des significations et à les imposer comme légitimes en dissimulant les rapports de force qui sont au fondement de sa force ».

²⁵ LEVI-STRAUSS C., 1955, *Tristes tropiques*, Paris, Librairie Plon, p. 340 de l'édition 1976

2.3.3- Des légitimités contradictoires

Tout ce qui précède à des conséquences majeures au niveau de la légitimation de l'action publique. Plus le processus de transition est complexe et difficile, plus la compréhension et l'adhésion de la population sont nécessaires. C'est dire que, dans un tel contexte, les instruments de légitimation exogènes sont beaucoup moins efficaces que ceux qui se fondent sur les valeurs, les représentations et les procédures propres à la société. Dans les périodes de crise, les arguments logico-rationnels ont d'autant moins de recevabilité qu'ils sont intrinsèquement incompréhensibles : comment expliquer à un agriculteur birman ou un ouvrier ivoirien, confrontés à un effondrement brutal de leur niveau de vie, les grandeurs et servitudes de l'équilibre macroéconomique?

Cette suspicion sur la légitimité des politiques s'accompagne inévitablement d'une perte de confiance dans les institutions. L'instabilité que connaissent beaucoup des Etats en voie de développement est souvent liée au jeu des ambitions personnelles et des intérêts économiques de quelques oligarques. Mais les uns comme les autres ne suffiraient généralement pas à remettre en cause le fonctionnement démocratique d'un régime dont la légitimité serait fondée sur un large soutien de l'opinion. Bien des révoltes sociales, bien des coups d'Etat militaires se sont produits au moment où un gouvernement, confronté à une situation de crise économique grave, ne parvenait plus à arbitrer entre le respect des injonctions des institutions internationales et la réponse aux besoins immédiats de la population, parce que la légitimité d'un certain modèle de développement ne résistait pas à l'épreuve des faits : « *Le FMI a donc sous-estimé les risques de ses stratégies de développement pour les pauvres. Mais il a aussi sous-estimé le coût politique et social à long terme des mesures qui ont ravagé la classe moyenne pour enrichir une toute petite élite, et surestimé les bénéfices de ses mesures néo-libérales. Historiquement, la classe moyenne a été celle qui a revendiqué l'état de droit, l'enseignement public pour tous, la création d'un système de sécurité sociale – autant de facteurs essentiels pour une économie saine. Son érosion s'est traduite par une érosion parallèle du soutien à ces réformes cruciales.* »²⁶

3- Pour une évaluation adaptée

Les dérives dans l'utilisation de l'évaluation par les institutions financières internationales et les difficultés de mise au point de démarches évaluatives adéquates dans un contexte de société duale ne doivent pas priver les pays en développement d'un outil irremplaçable de pilotage de l'action publique. C'est en partant des spécificités économiques, sociales, culturelles et politiques des systèmes duaux que l'on peut définir des procédures d'évaluation adaptées aux réalités nationales et à la situation des populations locales.

3.1- Les spécificités des systèmes duaux

3.1.1- Des contraintes spatiales fortes

Dans les pays du tiers monde, l'économie moderne s'est développée prioritairement dans les zones les plus accessibles et les mieux dotées en ressources naturelles. Le secteur traditionnel

²⁶ STIGLITZ J.E., ouvr. cité, p.121

s'est maintenu essentiellement dans les espaces où le climat, la morphologie, les difficultés de communication ou la nature des sols constituaient de fortes contraintes. Obtenir dans de telles régions une productivité standard est impossible ; fixer cette productivité comme objectif, c'est se condamner au désert ; la prendre comme référence pour évaluer l'efficacité des actions publiques menées sur de tels territoires est une erreur manifeste, d'autant que la relation traditionnelle à l'espace est souvent beaucoup plus respectueuse des contraintes environnementales qu'une exploitation productiviste.

Aux contraintes physiques s'ajoutent celles qui sont liées à l'occupation humaine. Dans la plupart des sociétés traditionnelles, l'espace a une valeur symbolique, identitaire, irréductible à ses usages économiques. Ce sont des sociétés où *l'homme appartient à la terre et non la terre à l'homme*²⁷. Même animée des meilleurs intentions du monde, toute tentative de normalisation qui méconnaîtrait ces particularités présenterait de grands risques d'être contre-productive. On ne peut qu'être perplexe devant le programme d'action de la Banque Interaméricaine de Développement, présenté à l'occasion du Sommet des Amériques (avril 2001, Québec, Canada), qui comporte *un programme pour la sécurité juridique et le développement durable des terres indigènes*. Ce programme vise « à apporter un concours à la délimitation, à la régularisation et à l'inscription des terres indigènes et à l'octroi de titres de propriété, à faciliter le développement d'activités productives et, dans le respect des us et coutumes, à renforcer la gestion de ces territoires selon des critères de pérennisation. Il est à craindre que la référence au *respect des us et coutumes* ne soit qu'une clause de style vide de sens, chaque fois que les notions de propriété ou de pérennisation sont incompatibles avec la vision coutumière du monde et de la société. C'est notamment le cas quand le mode de vie traditionnel comporte une certaine dose de nomadisme et que la sédentarisation implique une acculturation irréversible.

Etant donnée la gravité des conflits fonciers dans les pays en développement, la préoccupation d'une sécurisation juridique des régimes d'occupation et d'usage des sols est parfaitement légitime. Elle constitue souvent une priorité absolue. Mais elle ne peut se résoudre par un alignement pur et simple sur la notion de propriété telle qu'elle est codifiée par les droits occidentaux. Elle doit faire appel à des procédés beaucoup plus souples et diversifiés de reconnaissance des droits coutumiers.

3.1.2- La juxtaposition de cultures et de rationalités et l'hétérogénéité des systèmes de valeur

Dans un contexte dual, la société traditionnelle est rarement coupée du monde. Elle est perméable aux idées venues de l'extérieur et procède à tout moment à des synthèses originales qui lui permettent de s'approprier les évolutions de son environnement. Sauf à enfermer les sociétés traditionnelles dans des réserves strictement séparées du reste de l'humanité (ce que personne ne propose), ce processus d'adaptation est extrêmement utile. Mais il ne doit pas entraîner la destruction brutale des repères culturels sur lesquels fonctionnaient jusque là le groupe social et les individus qui le composent.

Ces repères sont multiples. Ils concernent bien sûr les représentations de l'organisation sociale, des relations entre la communauté et ses membres, des hiérarchies explicites ou implicites qui structurent la société. Ils ont aussi trait à la perception de l'espace et du temps, qui sont loin d'être les invariants objectifs que les représentations scientifiques élémentaires véhi-

²⁷ On retrouve cette formulation un peu partout dans le monde, des indiens de l'Ouest des Etats-Unis aux mélanésiens de Nouvelle-Calédonie, en passant par les sociétés rurales traditionnelles du Pays Basque ou du Béarn.

culent, ou à la conception du travail et de l'activité économique. Mais ils conditionnent également les systèmes de valeur et l'appréciation morale que suscite telle ou telle pratique. Sur ce point l'ethnocentrisme des organisations internationales est confondant.

Il suffit pour s'en convaincre de lire l'abondante littérature concernant la corruption dans les pays en développement. Avec une parfaite bonne conscience et *ad majorem gloriam dei*, la condamnation est sans appel : on y voit la marque du délabrement moral et de l'immatunité juridico-politique des Etats ou des régimes concernés. Mais personne ne se donne la peine de faire une analyse réellement anthropologique du phénomène. Il n'est pourtant pas difficile de constater que les pratiques de corruption constituent une des synthèses évoquées au paragraphe précédent entre logique traditionnelle et logique moderne, en l'occurrence entre réciprocité et économie de marché : la corruption n'est rien d'autre qu'un basculement des pratiques traditionnelles de réciprocité dans le champ des échanges marchands.

3.1.3- Les conditions politiques de préservation de la cohésion sociale

Un troisième point doit être impérativement pris en compte dans la définition d'une démarche d'évaluation adaptée aux réalités des systèmes duaux, le fonctionnement du pouvoir politique coutumier, garant des règles qui assurent le maintien de la cohésion sociale. Les systèmes politiques des sociétés traditionnelles sont d'une extraordinaire diversité, comme en atteste l'ampleur de la recherche anthropologique sur ce thème. Même s'il n'est pas démocratique, selon les normes de notre conception ethnocentrique, le pouvoir traditionnel comporte des équilibres et des régulations complexes qui s'opposent aux dérives autoritaires. La plupart des dictatures des pays en développement se sont coulées dans le moule de l'Etat moderne, inspiré du modèle occidental et n'ont pu asseoir leur pouvoir que sur la déstabilisation de l'organisation politique traditionnelle. Aussi, aucun modèle de « bonne gouvernance » n'a de sens s'il ne prend pas en compte le contexte coutumier.

Ces sociétés se fondent également sur des dispositifs juridiques propres, eux-mêmes d'une grande sophistication, qui ne concernent pas seulement les droits d'usage sur les sols évoqués plus haut, mais la totalité des aspects de la vie quotidienne : statut des personnes et des groupes ; règles matrimoniales et successorales ; définition de la famille et des solidarités familiales élargies etc. L'ensemble des droits et devoirs ainsi définis dessine les contours du système traditionnel de cohésion sociale. Aucune évaluation digne de ce nom ne peut s'en désintéresser, puisque c'est là que se détermine la capacité réelle de la société et de ses membres à affronter les vicissitudes de la vie.

3.2- Les principes d'une évaluation adaptée

L'identification des biais des dispositifs actuels d'évaluation et la caractérisation des spécificités des systèmes duaux permettent de poser quelques principes pour une évaluation adaptée.

3.2.1- La prise en compte des diversités anthropologiques et le refus d'un modèle sociétal standard

Le souci de ne pas privilégier la référence unique au modèle occidental doit conduire à croiser les points de vue sur les processus en cours et à construire des référentiels d'évaluation différenciés, prenant en considération l'ensemble des aspects du développement, dans le prolon-

gement des travaux de la Conférence mondiale *Statistique, développement et droits de l'homme* (Montreux, 4-8 septembre 2000)²⁸.

Mais au delà de cette diversification des référentiels, l'évaluateur devra veiller à rendre compte de la singularité du projet de développement dans son contexte particulier. Cela implique qu'il conçoive le dispositif de développement comme un objet spécifique d'étude anthropologique, dans une démarche centrée sur les stratégies d'acteurs et les conditions de leur mise en cohérence²⁹. Ce n'est qu'après avoir pris la mesure de ces dynamiques micro-sociales qu'il pourra utilement s'interroger sur l'articulation du projet avec la logique plus large du programme et de ses objectifs. L'évaluateur doit donc adopter une attitude modeste et compréhensive, accepter de se dépouiller de ses certitudes ethno-centrées et admettre qu'une autre conception du monde est non seulement possible, mais légitime.

3.2.2- La valorisation de l'économie traditionnelle et des activités non-marchandes

Comme il a été indiqué ci-dessus, les indicateurs économiques usuels ignorent superbement la contribution du secteur traditionnel au bien-être global de la population. Ce faisant, ils sont dans l'incapacité de mesurer les externalités négatives liées à sa déstructuration. La mise au point de nouveaux instruments de mesure, permettant de réintégrer le produit des activités traditionnelles à l'évaluation du revenu réellement disponible, est indispensable si l'on veut que l'évaluation puisse construire une représentation fidèle.

Il convient de souligner l'effort engagé par l'organisation de coopération statistique AFRI-STAT, qui réunit des Etats africains de langue française, pour introduire une estimation de la production du secteur informel dans les comptes nationaux (cf. AFRISTAT, Guide méthodologique pour l'élaboration des comptes nationaux). Malgré son intérêt la démarche est cependant perfectible car les méthodes préconisées sont beaucoup mieux adaptées au secteur informel urbain qu'au secteur d'économie traditionnelle.

De façon plus générale, un travail important reste à accomplir à la fois sur le plan théorique et sur le plan méthodologique pour intégrer correctement secteur moderne et secteur traditionnel dans un même cadre comptable. Les conditions d'agrégation des données, même si elles sont apparemment de même nature, doivent être soigneusement précisées. Le fractionnement spatial du système économique, et notamment des marchés, vide d'une bonne partie de leur signification réelle les grands agrégats : l'équilibre entre l'offre et la demande, par exemple, ne peut être apprécié au niveau global, mais sur chacun des micro-marchés dont les contours sont déterminés par les contraintes effectives de circulation des biens et d'accessibilité des personnes.

²⁸ Lire notamment la communication de Philippe SPICHER, directeur du Centre-Info (Fribourg, Suisse), *Utilisation d'indicateurs sociaux et environnementaux pour l'évaluation de la durabilité et du développement d'un pays*, qui fait appel aux notions de capital humain, capital naturel et capital social, ce dernier se référant « à l'ensemble des réseaux sociaux et des institutions sociales qui supportent la cohésion sociale et permettent un fonctionnement efficace d'une société. »

²⁹ Se reporter à BAKO-ARIFARI N. et LE MEUR P.Y., 2001, Une anthropologie sociale des dispositifs de développement, in BARE J.F. (éd.), *L'évaluation des politiques de développement, approches pluridisciplinaires*, Paris, L'Harmattan

3.2.3- La diversification des échelles territoriales pertinentes

En économie duale et dans les conditions concrètes que connaissent la plupart des pays en développement, le mythe d'un marché unique permettant une information parfaite de tous les acteurs afin que le jeu de la concurrence garantisse une allocation optimale des ressources n'a aucun sens. L'espace économique, comme l'espace social, est irréductiblement fractionné par les contraintes physiques, les difficultés de transport et de communication, les modalités de l'occupation humaine etc.

Dans ce contexte plus qu'ailleurs, le développement global est une somme de développements (ou de sous-développements) locaux. Or la quasi-totalité des modèles utilisés par les organisations financières internationales ne tiennent aucun compte des dimensions spatiales des économies qu'ils analysent. Il faut cependant noter le travail prometteur engagé par l'OCDE avec le Club du Sahel dans le cadre du programme ECOLOC, pour prendre en compte les différenciations locales dans les processus de développement, ce qui conduit naturellement à reconnaître le dualisme comme une caractéristique majeure des systèmes économiques concernés.

L'évaluateur ne peut donc rendre compte de la réalité qu'en acceptant de diversifier les échelles de ses analyses, afin de restituer la diversité d'échelle des dynamiques territoriales elles-mêmes. Non seulement l'échelle du projet n'est pas celle du programme, mais il y a de fortes probabilités que la façon dont les règles traditionnelles pèsent sur la marge de manœuvre des différents acteurs conduise à prendre en considération de nouveaux périmètres (réseaux coutumiers de solidarité et d'échanges; espaces d'exercice d'un pouvoir effectif ou d'une autorité symbolique ; etc.)

3.2.4- La mise en cohérence des niveaux d'évaluation et des processus de rationalisation

Plusieurs questions évoquées ci-dessus ont montré que l'articulation de l'évaluation *vue d'en haut* (évaluation de programmes) et de l'évaluation *vue d'en bas* (évaluation de projets) était un problème central. Il ne s'agit pas simplement de croiser les informations collectées à plusieurs niveaux mais de confronter des processus d'analyse et de rationalisation relevant de logiques différentes et appartenant souvent à des univers culturels et symboliques radicalement distincts : « *La compréhension des enjeux et des logiques d'action, des jeux sur les normes, passe par celle des représentations locales hétérogènes qui les informent, qui ne peuvent se satisfaire d'enquêtes rapides : en d'autres termes, il n'y a pas de bonne anthropologie du développement sans bonne ethnographie* »³⁰. On retrouve là tout l'intérêt de la notion de *grounded theory* proposée par B.G. Glaser et A. Strauss³¹, pour désigner le recours à des modèles interprétatifs issus du terrain³².

Cet indispensable croisement des regards exige la mise en œuvre de procédures participatives qui seules permettent de conférer à l'évaluation un caractère contradictoire. Mais pour ne pas introduire de nouveaux biais, les modalités de participation doivent tenir compte du degré d'organisation et de maturité de la société civile, de l'hétérogénéité de ses composantes et des contraintes qui peuvent peser sur l'expression publique de certaines personnes ou de certains groupes.

³⁰ BAKO-ARIFARI N. et LE MEUR P.Y., 2001, ouvr. cité p.144

³¹ GLASER B.G. et STRAUSS A., 1967, *The Discovery of Grounded Theory : Strategies for Qualitative Research*, Hawthorne, Aldine de Gruyter

³² selon la traduction de J.P. Olivier de Sardan dans « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », *Enquête* 1, p.71-109

3.2.5- La reconnaissance de la responsabilité première de l'administration des Etats concernés

La situation des administrations des pays en développement n'est pas toujours confortable, comme il a été indiqué ci-dessus. La tentation est d'autant plus grande de les court-circuiter qu'elles ont parfois une sulfureuse réputation de corruption ou d'autoritarisme. Pourtant elles sont totalement irremplaçables pour une prise en compte pertinente des intérêts et des préoccupations spécifiques de leur population. Si elles souffrent d'un déficit de légitimité, ce n'est pas en affichant à leur égard une attitude méprisante qu'on les confortera.

Il est donc indispensable que les organisations internationales engagent avec les administrations locales des démarches authentiquement partenariales, en se débarrassant d'un complexe de supériorité peu fondé et en acceptant une remise en cause de leurs propres certitudes. Joseph E. Stiglitz les y invite : « *Il y a un quart de siècle, les pays en développement auraient pu à bon droit témoigner un certain respect aux experts du FMI. Mais, de même qu'il y a eu une inversion du rapport de forces militaire, il y a eu une inversion plus spectaculaire encore du rapport de forces intellectuel. Aujourd'hui, le monde en développement a ses propres économistes, dont beaucoup sont formés dans les meilleures institutions académiques du monde. Ils ont un atout important : la politique, les réalités et les évolutions locales leur sont familières depuis toujours. Le FMI est comme tant de bureaucraties ; il a souvent cherché à étendre ses activités au-delà des limites que lui fixaient ses objectifs initiaux. Puisque sa mission l'éloigne insensiblement de son domaine de compétence, la macroéconomie, pour l'entraîner dans des problèmes structurels comme les privatisations, les marchés du travail, les réformes des retraites, etc., et dans les vastes horizons des stratégies de développement, le rapport de forces intellectuel joue de plus en plus contre lui.* ³³»

Conclusion

L'évaluation comme processus d'apprentissage

Tout ce qui précède amène à concevoir l'évaluation dans les pays en développement, et particulièrement dans les secteurs d'économie traditionnelle, comme un processus d'*apprentissage*, lui-même partie intégrante de la stratégie globale de développement durable.

L'évaluation est en effet un instrument irremplaçable de capitalisation des expériences et de recadrage des stratégies. Elle se situe donc au confluent de la production des connaissances et de la conception des actions. Dans cette logique, les services publics nationaux sont doublement engagés, à la fois comme acteurs sociaux *apprenants* et comme *garants institutionnels de la cohérence* d'ensemble de la démarche.

Cela suppose évidemment de prendre de sérieuses distances avec les stéréotypes des bonnes pratiques préconisées par les institutions financières internationales. Ce n'est qu'en rompant radicalement avec la logique normative des démarches évaluatives actuelles que l'évaluation pourra s'intégrer dans le dispositif de pilotage *in itinere* des actions de développement. Pour cela il faut que les commanditaires des procédures d'évaluation acceptent de considérer que les jugements de valeur portés sur le passé sont moins importants que l'apprentissage de l'avenir. Leur fierté en souffrira peut-être, car il est plus gratifiant de se draper dans la toge

³³ STIGLITZ J.E., ouvr. cité, p.72

d'un juge suprême, garant d'une vérité révélée, que de porter la modeste tenue de travail qu'ont en commun l'apprenti et le maître d'apprentissage. Mais il est probable que les regards qu'on portera sur eux seront plus confiants et les sourires plus authentiques.

Références bibliographiques

- AGARWALA A.N. et SINGH S.P. (eds.), 1958, *The Economics of Underdevelopment*, Oxford, Oxford University Press
- AMES B., BROWN W. et DEVARAJAN S., 2001, Problèmes macroéconomiques in *Recueil de références pour la lutte contre la pauvreté*, Washington, Banque Mondiale
- BARE J.F.(éd.), 2001, *L'évaluation des politiques de développement, approches pluridisciplinaires*, Paris, L'Harmattan
- BOURDIEU P. et PASSERON J.C. , 1970, *La reproduction*, Paris, Editions de Minuit
- COMELIAU C., 2000, *Statistiques macroéconomiques et développement: malentendus passés et exigences nouvelles*, Montreux, Conférence internationale Statistique, Développement et Droits de l'Homme
- FEI J.C. et RANIS G., 1964, *Development of the Labour Surplus Economy : Theory and Policy*, New Haven, Yale University Press
- FIRTH R., 1939, *Primitive Polynesia Economy*, Londres
- FURTADO C., 1970, *Théorie du développement économique*, Paris, Presses universitaires de France
- GLASER B.G. et STRAUSS A., 1967, *The Discovery of Grounded Theory : Strategies for Qualitative Research*, Hawthorne, Aldine de Gruyter
- GLUCKMAN M. , 1940, Analysis of a Social Situation in Modern Zululand, *Bantu Studies*, XIV
- HAGEGE C., 2001, *Halte à la mort des langues*, Paris, Editions Odile Jacob
- HERSKOVITS M., 1952, *Economic Anthropology*, New York, Knopf
- LE CLAIR E.E., 1962, Economic Theory and Economic Anthropology, *American Anthropologist*, 64
- LEVI-STRAUSS C., 1949, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, Presses universitaires de France
- LEVI-STRAUSS C., 1955, *Tristes tropiques*, Paris, Librairie Plon

- LEWIS W.A., 1954, Economic Development with Unlimited Supply of Labour, in *The Manchester School* mai 1954, repris dans AGARWALA A.N. et SINGH S.P. (eds.) opus cité
- MAUSS M., 1924, Essai sur le Don, forme archaïque de l'échange, *Année sociologique*, Paris
- MONNIER E., 1992, *Evaluation de l'action des pouvoirs publics*, Paris, Economica
- OLIVIER de SARDAN J.P., 1995, « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », *Enquête* 1, p.71-109
- ROSTOW W.W., 1953, *The Process of Economic Growth* , Oxford, Clarendon Press
- ROSTOW W.W., 1960, *The Stages of Economic Growth*, Cambridge, Cambridge University Press, trad. fr., 1963, *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Seuil
- SAHLINS,M., 1972, *Age de pierre, âge d'abondance : l'économie des sociétés primitives*, Paris, Gallimard
- SPICHER P., 2000, *Utilisation d'indicateurs sociaux et environnementaux pour l'évaluation de la durabilité et du développement d'un pays* , Montreux, Conférence internationale Statistique, Développement et Droits de l'Homme
- STIGLITZ J.E., 2002, *Globalization and Its Discontents*, , W.W. Norton, trad. française *La grande désillusion*, Paris, Librairie Arthème Fayard